



**CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE**

29 janvier 2019

Etaient présents sous la présidence de Madame BEGUIN Katia, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours :

**Conseillers Régionaux :**

- M. Florent MONTILLOT
- Mme Cathy MUNSH-MASSET

**Conseillers Départementaux :**

- Mme Michelle GUILLOU

**Maires :**

- Mme Jocelyne POUSSARD

**Représentant des directeurs d'établissements publics supérieur**

- M. Charles DE IZARRA

**Représentants du CESER :**

- Mme Dominique LORENZI

**Représentants des personnels titulaires des établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :**

- M. Gilles CHERTIER (SGEN-CFDT)
- M. Christian GUERIN (FSU)
- M. Joël LAMOUREUX (UNSA Education)
- M. Olivier LELARGE (FSU)
- M. Manuel-Georges MENDEL (UNSA Education)

- M. Emmanuel MERCIER (FSU)
- M. Frédéric MITARD (SGEN CFDT)
- M. Jean-François OLMEDO (FO)

**Représentant des étudiants :**

- M. Jonathan BRUNEAU (UNEF)

**Représentants des associations de parents d'élèves :**

- Mme Martine RICO (FCPE)
- M. Marc TEISSIER (FCPE)
- Mme Carole TREIL (FCPE)

**Représentant des organisations syndicales de salariés :**

- M. José-Manuel FELIX (CGT)

**Représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

- Mme Patricia FHIMA (CGPME)
- Mme Frédérique RUE DAVID (MEDEF)



**La rectrice** ouvre la séance. Le quorum n'ayant pas été atteint pour la séance du 21 janvier, il s'agit de la séance de repli.

**M. Mercier** lit une déclaration préalable au titre de la FSU (annexe en pièce jointe).

**Mme Lorenzi** lit une déclaration préalable au titre du CESER (annexe en pièce jointe).

**M. Bruneau** lit une déclaration préalable au titre de l'UNEF (annexe en pièce jointe).

**M. Félix** lit une déclaration préalable au titre de la CGT (annexe en pièce jointe).

**M. Montillot** apporte des éléments de réponse relative au financement par la Métropole d'établissements d'enseignement supérieur privé.

La Métropole finance un fonds d'amorçage pour trois nouvelles grandes écoles. Ce fonds d'amorçage est pris en charge par une fondation ainsi que par les loyers des grandes écoles. Depuis plusieurs années la Métropole d'Orléans s'engage sur l'enseignement supérieur public (notamment avec l'implantation sur l'ancien site de l'Hôpital Madeleine) et cela représente le double du chiffre évoqué pour les trois grandes écoles du secteur privé.

Il souligne que la région a besoin d'avoir une offre d'enseignement supérieur publique et privée afin de permettre son rayonnement, son développement économique. C'est donc positif pour les familles.

**Mme Munsch-Masset** souligne l'exigence d'égalité qui est revenue à plusieurs reprises dans les déclarations liminaires. L'amélioration de la compétence d'orientation est également au cœur de cette exigence d'égalité. Aujourd'hui la Région a une position volontariste en la matière, notamment avec une mise en réseau sur le territoire en raison de la diversité des territoires et des populations.

Elle indique que la Région a fait le choix d'avancer dans le dialogue avec chacun et que tous les points de vue seront entendus dans la réflexion.

**Le CSAIO** précise que la question de l'égalité hommes/femmes est une préoccupation majeure pour l'Education nationale, notamment au travers de l'égalité garçons/filles en premier lieu.

Il existe une convention interministérielle qui prévoit entre autres la sensibilisation à la mixité des métiers, à la culture scientifique pour les filles et au cyber harcèlement. Un travail est mené avec la Région.

Concernant les CIO, les seules certitudes actuelles sont la volonté de faire en sorte que les PSYEN soient plus présents dans les établissements et le maintien d'au moins un CIO par département comme le prévoit le Code de l'Education.

L'académie d'Orléans Tours travaille donc dans ce sens.

**La rectrice** revient sur les questions relatives à la réforme du lycée.

Elle rappelle la volonté de l'académie de veiller à l'équité sociale et territoriale et précise qu'aucune velléité d'ouverture n'a été réfrénée. Le constat a été fait qu'un flux non négligeable d'élèves dérogeaient à leur lycée de secteur. La réforme a donc été l'occasion de retravailler sur l'équilibrage et la complémentarité des territoires. Il est nécessaire de permettre aux lycées situés dans des moyennes ou petites villes d'avoir des effectifs suffisants. Un travail sera mené à l'échelle des villes par le biais d'un vœu multi-secteur. Un système dérogoire sera maintenu pour certaines options.

Elle souligne que les choix sont liés à ParcoursSup et que la réforme offre des perspectives beaucoup plus ouvertes aux élèves.

**Mme Rico** estime que beaucoup de questions se posent encore. Elle avait demandé l'organisation d'une information au plus près des élèves dans le cadre des CIO. Elle précise que la délégation Centre Val de Loire de la DRAAF sera reçue au ministère de l'Education nationale début février suite aux demandes formulées au CREA.

S'agissant de l'offre de formation pour l'enseignement de spécialité NSI, elle souhaite savoir si elle répond bien à la demande.

Par ailleurs elle demande si le conseil d'administration de la COMUE a été mis en place.

**La rectrice** indique que d'après les retours que font les chefs d'établissement lorsque les familles ont des doutes pour le choix des enseignements de spécialité, elles ont tendance à reproduire les filières actuelles. Il va donc falloir du temps pour s'approprier la réforme.

Concernant l'enseignement NSI, il y a eu beaucoup de demandes qui n'ont pas été tempérées. L'Université d'Orléans a répondu favorablement à la demande du ministère pour mettre en place la formation destinée aux enseignants. L'académie a souhaité que partout où il y a eu une demande d'ouverture, il puisse y avoir au moins un enseignant formé.

**M. Mercier** réitère sa demande d'audience auprès du Président de la région.

**La rectrice** répond que concernant la COMUE, il n'y a eu d'élection d'un conseil d'administration tant que certaines questions ne sont pas tranchées. Des échanges sont encore prévus en février.

## Questions relevant de la compétence de l'Etat et du Conseil Régional

- Perspectives d'évolution de la carte des formations professionnelles voie scolaire (Education nationale)

**Mme Brunet-Tessier** précise que l'évolution de la carte des formations cible principalement l'évolution de la filière Gestion-Administration. Elle informe les membres du CAEN de la réalisation de l'ensemble des mesures présentées lors du CAEN de novembre pour la rentrée 2019.

Elle présente la carte cible pour les années 2019-2022. Il n'y aura pas nécessairement de fermetures sèches dans la mesure où un travail de redéfinition et d'évolution de la carte des formations est conduit.

**Mme Brunet-Tessier** présente les évolutions de la carte des formations pour la rentrée 2019.

**La rectrice** souligne l'important travail effectué sur le titre ASCA.

**M. Lelarge** regrette que le programme de GA ait été vidé de son contenu. Il estime qu'il y a contradiction à mettre un titre ASCA avec le bac pro GA alors que ce bac pro a été plus ou moins vidé de la comptabilité.

**Mme Brunet-Tessier** répond qu'un « toilettage » du référentiel du bac pro GA est prévu avec notamment l'intégration de la digitalisation. Elle rappelle l'intérêt des professionnels pour le bac pro GA qui dispose de compétences transversales. Un travail a été mené par les corps d'inspection et les établissements engagés dans la double certification ASCA-GA.

**Mme Brunet-Tessier** indique que l'offre de formation GA du secteur privé a elle aussi été adaptée.

**M. Mercier** fait remarquer qu'au global il y a une baisse des capacités d'accueil pour le niveau IV. Il s'interroge sur les poursuites d'études possibles à l'issue d'un bac pro SPVL car le bac pro GA permettait des poursuites d'étude.

Concernant le DN MADE, il dit prendre acte de l'ouverture du 2<sup>nd</sup> parcours au lycée Claudel à Blois et demande où l'on en est du traitement des autres demandes d'ouverture de 2<sup>nd</sup>s parcours des autres établissements. Il se demande s'il y aura assez de places disponibles pour les sortants de la série STD2A avec la réduction de la capacité de la 1<sup>ère</sup> année au lycée Charles Péguy.

S'agissant du CAP fleuriste demandé par le lycée horticole de Blois, il indique que les personnels de l'établissement ne disposent d'aucune information.

Enfin, il pense qu'il y a confusion entre le tourisme et la culture pour le label dans le cas de LP Delaunay à Blois.

**La rectrice** rappelle que les capacités de 1<sup>ère</sup> année de DN MADE avaient été augmentées pour la rentrée 2018. Désormais, toutes les académies disposeront de formations DN MADE donc les capacités de 1<sup>ère</sup> année ont été réduites.

**M. Olmedo** demande pourquoi ne pas avoir attendu le nouveau référentiel de GA avant de prendre la décision de fermer des places dans ces formations. Il estime que cela sous-entend que malgré le nouveau référentiel ce bac pro ne sera toujours pas attractif.

De plus, il souhaite savoir qui a travaillé, dans les quatre établissements concernés, sur la redéfinition de l'offre de formation.

**Mme Brunet-Tessier** répond que cela relève du travail mené pour la carte des formations et rappelle que les différentes étapes ont déjà été présentées lors du GT CAEN le 11 janvier 2019 et que tous les documents sont disponibles dans l'espace Confluence.

**M. Etienne** précise que la bac pro GA concentre les plus gros flux de formation de bac pro. La difficulté se situe au niveau de l'insertion et des poursuites d'études.

**M. Olmedo** indique qu'il faudrait ouvrir des BTS en lycées professionnels et qu'ils seront remplis.

Le point relatif aux perspectives d'évolution de la carte des formations professionnelles en voie scolaire est soumis aux votes :

- Favorable 13
- Défavorable 3
- Abstention 4

**M. Mercier** demande qui paie le CNED dans le cadre du titre ASCA.

**Mme Brunet-Tessier** répond que le coût de 90 € est pris en charge par l'établissement.

#### Question relevant de la compétence du Conseil Régional

- Perspectives d'évolution de la carte des formations en apprentissage

**Mme Matthieu** présente la demande du CFA de l'EPLEFPA de Chartres pour la rentrée 2019.

**M. Mercier** considère qu'il y a une différence entre un titre et un diplôme qui porte également sur de l'enseignement général. Il trouve que cela pose un problème de pouvoir délivrer un titre professionnel alors que l'enseignement général n'a pas été validé. Il émet donc de fortes réserves.

**Mme Matthieu** précise que le public visé est un public de jeunes adultes en reconversion professionnelle donc le titre semble plus adapté. Il y a la possibilité par la suite d'entreprendre une démarche de VAE. De plus, le CFA de Tours peut aussi accueillir dans le cadre de l'alternance d'autres stagiaires dans le cadre de contrats de professionnalisation.

#### Questions relevant de la compétence de l'Etat

##### Rectorat:

- Evolution de la carte des FCIL

**Mme Brunet-Tessier** présente l'évolution de la carte des FCIL pour la rentrée 2019.

Le point relatif à l'évolution de la carte des FCIL pour la rentrée 2019 est soumis aux votes :

- Favorable 16
- Défavorable 0
- Abstention 3

- Point sur la cartographie des GRETA au 01/01/2019

**Mme Brunet-Tessier** rappelle le travail entrepris depuis 2 ans sur la cartographie des GRETA.

**M. Bruneau** s'étonne que dans l'Indre il n'y ait pas de site sur la ville d'Issoudun.

**Mme Brunet-Tessier** précise qu'il n'y a pas de fermeture de lieux de formation. Sur le document seuls les sites permanents ont été mentionnés.

**M. Mercier** indique que la création des nouveaux GRETA et la dissolution des anciens ont eu des répercussions sur les établissements adhérant au GRETA.

**Mme Brunet-Tessier** répond qu'en 2017, 227 établissements adhéraient aux GRETA et que tous les lycées et LP ont adhéré aux nouveaux GRETA. Cela représente 59 sites principaux de formation.

**Mme Rico** souhaite qu'un point puisse être fait au prochain CAEN sur l'enseignement aux personnes détenues.

- Labellisation des lycées des métiers

**Mme Rico** souhaite faire deux remarques : d'une part, des établissements ont demandé des noms peu lisibles or il faut rappeler l'objectif de lisibilité du nom. D'autre part, pour la première fois, les représentants des chambres ont voulu amener les membres du GT sur des sujets qui ne relèvent pas de ces GT.

Elle demande que soient réexpliqués le but et la finalité de cette labellisation et considère que les termes « concurrence » et « client » n'ont pas lieu d'être et qu'un rappel aux textes est nécessaire.

**M. Olmedo** lit une déclaration.

**M. Lelarge** indique qu'il ne comprend plus l'utilité du label. Il trouve que beaucoup de temps y est consacré par les équipes alors que ce label n'apporte pas grand-chose.

La rectrice répond que cela doit permettre une lisibilité pour les élèves.

**Mme Brunet-Tessier** indique qu'avec la nouvelle procédure il n'y aura pas de travail supplémentaire pour les équipes.

Questions diverses

**Mme Rico** s'étonne qu'après un vote négatif, la CPGE ait pu ouvrir au lycée Sainte Croix Ste Euverte.

La rectrice indique qu'il ne s'agit pas d'une création mais d'un transfert entre deux établissements.

**M. Etienne** indique que le dossier a été transmis au ministère avec un avis réservé de la commission académique des formations post bac mais malgré cela le ministère a donné un avis favorable.

**M. Bruneau** demande la date de la prochaine réunion du CAEN enseignement supérieur.

La rectrice répond que la date n'est pas encore fixée.

**M. Olmedo** fait part de la tension qui monte dans les salles des professeurs au sujet des enseignements de spécialité, notamment en cas de répartition entre plusieurs disciplines car des postes pourraient être en jeu.

**La rectrice** indique qu'elle est attentive à ces situations.

**M. Daumin** précise que les discussions sont engagées dans le cadre des conseils pédagogiques. Une certaine vigilance s'impose dans l'intérêt de tous. Les retours sont tout de même assez positifs.

**M. Félix** s'interroge sur la situation de l'italien dans le département de l'Indre.

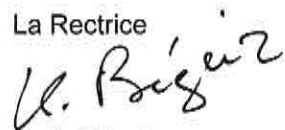
**La rectrice** répond que la continuité sera assurée.

**M. Mercier** indique qu'un enseignement de LLCE italien serait présent « hors contrat » au lycée privé Notre Dame des Aydes et que les élèves s'inscriraient en candidats libres.

**M. Daumin** répond que cela va être vérifié.

La séance est levée à 17h.

La Rectrice



Katia Béguin